

INFORMATION



PRIME EXCEPTIONNELLE

Après une saison estivale plus que compliquée sur le bassin RHONE-ALPES, avec des entrepôts en forte tension, les salariés des différents sites ont été une fois de plus à la hauteur des enjeux et d'un grand professionnalisme !

Leur investissement va être récompensé et même rémunéré !!!

Le SNTA-FO a demandé, dès le début de cette période de très forte activité que votre implication et votre engagement soient reconnus à sa juste valeur.

Le CSEC extra du 15/08/2021 avait apporté une réponse positive à notre requête !

PRIME CALCULEE du 01/07 au 31/08/2021



↳ **Employés** : prime de 100€ valable pour les titulaires et intérimaires présents aux effectifs le 30/09.

Prime calculée au prorata des absences (CP, AM, AT).

La consolidation de la PPE sur le mois de septembre devra aussi prendre en compte la productivité site + gestion afin de bonifier la prime et ainsi ne pas impacter la rémunération des salariés.



↳ **Agents de Maîtrise** : prime de 200€

Prime calculée au prorata des absences (CP, AM, AT).

Les élus du SNTA-FO de CORBAS ont réussi à faire entendre vos revendications et les mener jusqu'à l'obtention de cette prime qui reconnaît votre engagement sans faille !